



## FICHE PRATIQUE SUR LA GESTION DE L'APPARTEMENT F3

### I. Début du séjour : votre arrivée.

- a. Alimentation en eau : au 3<sup>ème</sup> étage dans l'escalier, descendre 2 marches, derrière la porte verte clair qui se trouve à votre gauche, ouvrir **la vanne la plus haute**
- b. Alimentation électrique : à l'intérieur de l'appartement, ouvrir la porte du placard dans le couloir, côté gauche puis **remonter le contacteur orange** (le plus à gauche du tableau)
- c. Vérifier la fiche inventaire du matériel mis à votre disposition (avertir d'un manquement ou de détérioration)

Ne rien toucher pour l'eau chaude.

### II. Séjour.

- Le chauffage collectif : la soufflerie se commande depuis le bouton à côté de la porte d'entrée : doux – arrêt – fort
- Un appareil à raclette est sur le four micro-ondes (rallonge électrique dans le meuble TV)
- Une cheminée : **interdite car hors-service – ne pas faire de feu**
- Dans le placard du couloir se trouve :
  - ✓ 1 sèche-cheveux
  - ✓ 1 poste radio/cassettes
  - ✓ chauffages d'appoint : un soufflant pour la salle de bain (utilisation temporaire) et 1 radiateur bain d'huile (pour la période sans chauffage collectif (hors ski). Celui-ci doit être branché **uniquement** sur la prise de courant qui se trouve sur le mur en volige, en bas à droite du four (prise renforcée)
- Dans le meuble TV se trouve :
  - ✓ des jeux de sociétés
  - ✓ des ampoules de rechanges
  - ✓ 1 rallonge

## Après utilisation, merci de remettre ces matériels à leur place

- Propreté générale : chaque locataire doit tenir propre les locaux, le mobilier, les ustensiles et la literie.  
Toutes dégradations devront être signalées à l'UDSP VAR dans les meilleurs délais (04-94-99-79-60).

### III. Fin de séjour.

- **Contrôler** la fiche inventaire et la **signer**
- Couper l'eau et l'électricité
- Fermer les volets et la baie vitrée (verrouillage)
- Caler les portes du frigo en position ouverte
- Laisser l'appartement propre et en ordre (aspirateur, serpillère)
- Fermeture à clé de la porte de la cave (si utilisation)
- Possibilité de laisser vos ingrédients non périssables dans la cuisine à disposition du prochain locataire.

**L'UDSP VAR VOUS SOUHAITE DE BONNES VACANCES**